

11 - Coccagne Française.

le 6/05/2019

14, rue Cressaudet Charmoy.

15

52500 FAYL-Buldt.

à Monsieur le Commissaire enquêteur
Haute de Tarney.

- Je souhaite porter à votre connaissance les faits suivants concernant le Parc éolien du Sud Haute-Marne.
- Le projet s'inscrit dans un territoire comportant 68 éoliennes situées dans un rayon de moins de 15 km.
- Ces parcs sont conçus sans concertation : Il n'y a pas de logique de structuration s'appuyant sur les lignes du paysage. L'environnement sera saturé par la prolifération des parcs disparates.
- la recommandation du SRE Champagne-Ardenne qui préconise un angle minimum de respiration visuelle ne sera pas respecté.
 - Les villages = Jenevrières, Poinson-lès-FAYL, Bessigny, Savigny n'auront pas les 180° d'espace sans éoliennes
 - Concernant la biodiversité : Le couloir de migration qui traverse le parc est qualifié d'enjeu modéré alors que 165 passages de milans royaux ont été comptabilisés.
- En 2014 le Préfet avait considéré que 72 milans royaux sur l'ensemble du parc Vannier-Armance nécessitent la suppression de 3 éoliennes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur,
à l'assurance de mon profond respect.

Cocagne.